

# COMPTE RENDU COMMISSION REGIONALE

## DE NATATION DE COURSE

Mercredi 24 novembre 2010

Locaux du comité du Centre, Orléans

Présents : Cécile DUCHATEAU, CTR ; Sylvie LE NOACH-BOZON, CTR ;

Christophe CLEUZIOU, 18 Pt de la commission de natation ; Philippe BAUDRON, 45 membre ; Sabrina CLUZEL, 36 membre ; Jean Louis BERAUDY, 37 membre.

Absents excusés : Jean Paul ELIZONDO, Jean Louis MORELLI, Patrick GIMONET.

1. **Le championnat régional du Centre** : La ville de BOURGES refuse la mise à disposition de la piscine des Près Fichaux les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 2011. Le comité départemental du LOIRET a déjà retenu la piscine de GIEN (bassin de 50) pour ses championnats départementaux. En conséquence, les EN TOURS ont fait une demande auprès de la Ville de TOURS pour réserver la piscine Gilbert BOZON qui a été acceptée.
2. **Le Collectif régional** :
  - a. Stage de Noël : à MAURS 28 participants sur 33 prévus, ce qui est bien. Encadrement : les 2 CTR + Alexandre CARON et Guillaume STERCKE.
  - b. Réunion des cadres régionaux : le 15 décembre 2010 ; les entraîneurs en formation BE 2 seront invités. Les objectifs de la politique régionale seront réaffirmés.
  - c. Stage de mi saison : l'idée d'organiser le stage aux vacances d'hiver est discutée... Ce stage se situe « trop près » du meeting Gilbert BOZON où bons nombre de nageurs vont concourir. Le débat amène de prévoir ce stage à une époque plus neutre au niveau d'une ou des compétitions mais plus judicieuse au niveau du travail de préparation. La 2<sup>ème</sup> semaine des vacances de printemps 2011 est retenue soit du samedi 23 au samedi 30 avril 2011 ; Le lieu : Grand Couronne.
3. **La nouvelle grille régionale** : pas de remarques particulières.
4. **Les engagements aux championnats régionaux en petit bassin** : Le débat s'installe sur la vérification des performances de nageurs engagés au championnat régional. Il est convenu que ce sera le Comité régional qui se chargera de cette vérification. De plus, il n'y aura PAS DE DEROGATION POSSIBLE par rapport à la date limite d'engagements (Information en ligne). Une information en ce sens devra être diffusée sur le site internet du comité.
5. **Les séries 2010 2011** : elles n'ont pas été établies par la FFN ; Sylvie LNB se charge d'établir une liste REGIONALE correspondant à la liste des nageurs de SR. Ceux-ci seront automatiquement qualifiés pour le championnat régional du Centre (juillet 2011).
6. **Le mode de sélection pour les équipes régionales** : les temps seront à réaliser avant le 31 mars 2011, la sélection sera annoncée début avril. Deux critères sont avancés :
  - a. La moitié des équipes sera constituée de nageurs qualifiés aux championnats de France 2 pour les cadets et 4 pour les minimes

- b. Des temps minima pour les RELAIS seront exigés, performance réalisées en GB : 100 NL minimales filles 1.06.50 ; 1.01.50 pour les garçons. Pour les cadets : 200 NL 2.20.00 pour les filles et 2.06.00 pour les garçons.
- c. Conditions spécifiques : la commission de natation se garde la possibilité de regarder au plus près les temps réalisés des nageurs auteurs de performances susceptibles d'amener un plus pour les sélections concernées.

NB : les clubs et entraîneurs seront avertis de ces modalités. Il y a une information sur le site internet du Comité.

7. **La labellisation** : tout n'est pas « bouclé », il y a encore des clubs à rencontrer. il y a du retard. L'idée est d'avancer et chaque club puisse préparer son dossier dans des délais raisonnables. Tout doit pouvoir être prêt pour la prochaine rentrée sportive.

#### 8. Questions diverses :

- a. Projet de plaquette : cet outil d'information et communication sera établi à l'attention des familles et des partenaires pour promouvoir les futurs clubs labellisés « formateurs » de la Région CENTRE. A ce jour, on peut avancer sur : les EN TOURS, l'AC BOURGES, CHARTRES Métropole, VIERZON Natation et une structure départementale, la section sportive de l'INDRE. La cible concernée serait : les benjamins 2<sup>ème</sup> année (niveau « fort » à préciser et les minimales qualifiés aux championnats de France.
- b. Membres de la commission régionale de natation : il est convenu que les présidents des commissions départementales de natation DOIVENT être membres de la commission régionale.

Fin de réunion 22h00.